

Territoires, efficacité et simplicité**P4****S802 - Accélérateur IA**

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU la délibération du Conseil régional du 16 octobre 2025 approuvant les orientations exposées dans le rapport "Industries d'avenir : accélérer les transformations - Acte 2",

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 16 octobre 2025,

CONSIDERANT l'avis du CESER

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, Ressources Humaines, Fonds européens, Commande publique

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription au Budget Primitif 2026 d'une dotation 2 335 000 € en autorisation de programme et d'une dotation de 1 040 000 € en autorisation d'engagement, de 615 000 € de crédits de paiement en investissement et de 405 000 € de crédits de paiement en fonctionnement, au titre du programme S 802 « Accélérateur IA »,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 1 040 000 € pour financer les actions du programme S 802 «Accélérateur IA»,

D'AFFECTER

Une autorisation de programme de 2 335 000 € pour financer les actions du programme S 802 «Accélérateur IA».

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe l'Ecologie Ensemble, Victoria de VIGNERAL, Gauthier BOUCHET.